

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 15 Janvier 2026

Date de convocation : le 08/01/2026
Date d'affichage : 08/01/2026
Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois de janvier, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni au siège du SIEDA, sous la présidence de Sébastien DAVID Président du SIEDA.

Etaient présents : Marc AUGUY - Christophe BERNIE – Bernard CASTANIER - Sébastien DAVID – Robert DIEUDE – Jean Luc FARGOU – Jean Marie LACOMBE –

Etaient absents ou excusés : 43 Dont 0 ont donné procuration

Le Comité Syndical s'est réuni le 15 janvier 2026 en seconde convocation, conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement intérieur du SIEDA, après que la première réunion convoquée le 16 décembre 2025 pour se tenir le 08 janvier 2026 n'ait pas atteint le quorum requis. En application desdites dispositions, le Comité Syndical délibère valablement sur le présent ordre du jour, quel que soit le nombre de membres présents.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les membres du Comité Syndical de désigner l'un des membres du Comité pour Secrétaire. Monsieur Jean Marie LACOMBE désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Votes Pour : 7
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2026/01/10

COMPTE RENDU RAPPORT D'ACTIVITE ET CONTRÔLE DE CONCESSION ELECTRICITE

COMPTE RENDU RAPPORT D'ACTIVITE ET CONTRÔLE DE CONCESSION ELECTRICITE

Monsieur le Président rend compte au comité syndical du SIEDA de l'activité et du contrôle effectué sur la concession de distribution publique d'électricité.

Chiffres Clés et Bilan 2024 de la Distribution Publique d'Electricité :

Pour rappel, la Concession SIEDA de distribution publique d'électricité comporte l'ensemble des 285 communes du département de l'Aveyron, soit un linéaire total de réseau de 17 301 km qui dessert 207 245 Clients (Comptages).

1- La qualité de la desserte du réseau de distribution publique d'électricité :

En termes de continuité de fourniture (coupures) du réseau de distribution, l'année 2024 a été marquée par deux événements significatifs, à savoir **un épisode de neige collante** (11 janvier) et **un épisode de vents et orages** (11 et 12 juillet) :

- La durée moyenne de coupure annuelle vue par un usager aveyronnais (critère B) se situe à un niveau sensiblement supérieur à l'année précédente, à savoir **167 minutes (120 minutes en 2023)**.
- **24 936 usagers ont subi plus de 5 heures de coupures consécutives** suite à une défaillance du réseau de distribution et amont. Soit **une augmentation de 71%** par rapport à 2023.

Concernant les usagers de la Concession mal alimentés en tension (chute de tension supérieure à 10%), leur nombre en légère augmentation est égal à 999, soit un taux **de l'ordre de 0,5%**.

Les seuils des indices globaux de continuité d'alimentation et de tenue de la tension définis dans le Code de l'Energie **ne sont pas tous respectés pour l'année 2024**. Ces derniers étant respectivement égaux à 7,1% (supérieur au seuil réglementaire de 5%) et à 6,49 (inférieur au seuil réglementaire de 8).

2- La consommation et la production d'électricité :

Le nombre total de clients consommateurs de la Concession s'établit à **207 245**, soit une progression de 0,5% par rapport à 2023. La consommation d'électricité, en légère baisse de 2%, est de l'ordre de **1 500 GWh**.

La répartition de la typologie des clients est la suivante :

- **99%** sont des consommateurs ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 KVA pour une consommation totale de **929 GWh**
- **83%** d'entre eux relèvent du secteur résidentiel pour une consommation totale de **684 GWh**

La consommation d'électricité se concentre en grande partie sur les communes « urbaines » du département. En effet, ces dernières au nombre de 21, représentent 45% du volume total consommé.

Le nombre total de clients producteurs d'EnR raccordés au réseau de distribution est de **10 657**, soit une forte augmentation de **115%** sur les 5 dernières années. La production d'électricité est de l'ordre de **1 114 GWh, soit une augmentation de 17%** par rapport à 2023.

La filière photovoltaïque représente **99%** du nombre total de producteurs toutes origines confondues mais seulement **56%** de la puissance totale délivrée et **37%** de la production totale d'électricité injectée sur le réseau de distribution.

Contrairement à la consommation d'électricité, 89% de la production totale d'électricité se concentre sur les 264 communes « rurales » du département.

Le rapport global (en valeur absolue) de la production totale d'électricité (**1 114 GWh**) injectée sur le réseau de distribution au regard de la consommation totale (**1 500 GWh**) s'élève à **74%**. 66 communes aveyronnaises présentent un rapport supérieur à 100% (Production supérieure à la Consommation d'électricité).

Selon les projections, l'énergie totale produite et injectée sur le réseau de distribution devrait être supérieure à la consommation totale d'électricité à l'horizon de l'année 2029.

3- Les consommateurs aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) :

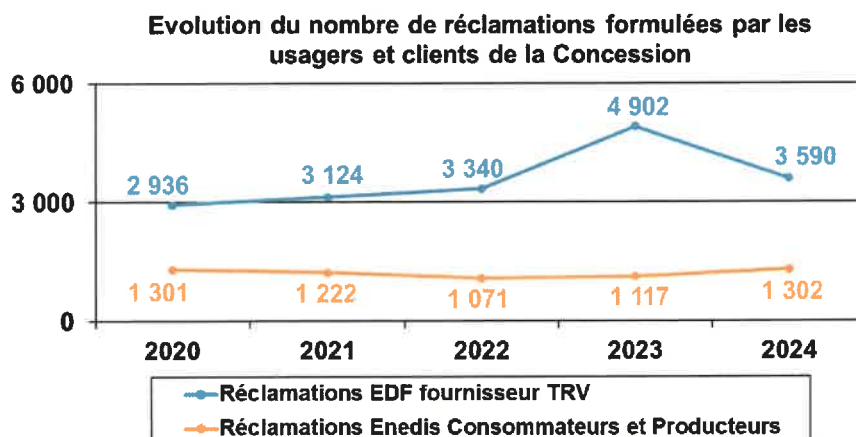
Concernant spécifiquement les clients relevant du service public de la fourniture d'électricité aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'EDF, leur nombre en baisse (-16% sur 5 ans en raison des différentes règles successives de restriction d'éligibilité) est égal à **131 157**. Ce segment de clients représente encore **63%** du volume total de la clientèle de la Concession mais seulement **39%** du volume total d'électricité consommée (592 GWh). Les clients souscrivant une offre au tarif de « base » sont majoritaires (53%).

A compter du 1^{er} février 2025, les critères d'éligibilités aux TRV ont été modifiés et étendus comme énoncés dans le tableau ci-dessous :

Les Tarifs Réglementés de Vente au 1 ^{er} août 2025 (Critères d'éligibilité en vigueur depuis le 1 ^{er} Février 2025)				
Segments Tarifaires	Tarif Bleu		Tarif Jaune	Tarif Vert
	Tarif Bleu Résidentiel	Tarif Bleu Non Résidentiel		
Puissances Souscrites	PS ≤ 36 KVA	PS ≤ 36 KVA	36 < PS ≤ 249 KVA	PS ≥ 250 KVA
Domaines de Tension	BT (230/400 Volts)	BT (230/400 Volts)	BT (230/400 Volts)	HTA (20 000 Volts)
Critères d'Éligibilité	Domestiques	Professionnels ayant moins de 10 Salariés et CA < 2 M€	Domestiques et Professionnels ayant moins de 10 Salariés et CA < 2 M€	
Tarifs par KWh en c€ HT (Accise comprise : 3,0 c€)	HP : 17,34 HC : 13,63	HP : 16,70 HC : 14,09	Longue Utilisation HP(H) : 21,60 HC(H) : 13,98 HP(E) : 11,79 HC(E) : 10,07	Longue Utilisation Pointe : 22,68 HP(H) : 17,39 HC(H) : 11,06 HP(E) : 11,18 HC(E) : 9,29

4- Les réclamations et les clients en situation d'impayés d'électricité :

Les Réclamations :

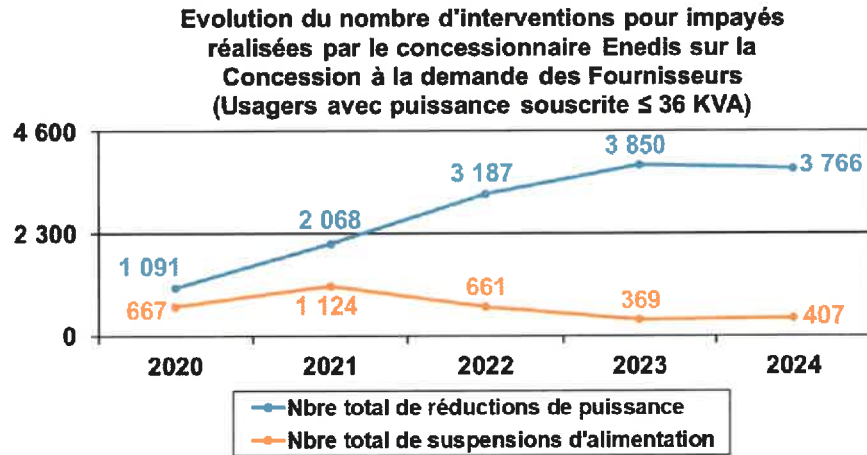


Le nombre de réclamations formulées au gestionnaire de réseau Enedis reste stable, soit un taux moyen de 6 réclamations pour 1 000 usagers.

Après une forte augmentation sur la période 2020 – 2023 des réclamations formulées à EDF par les clients souscrivant une offre aux TRV, nous observons une forte diminution de ces dernières pour l'année 2024. Le taux de réclamations d'EDF pour 1 000 clients aux TRV est donc passé de 36 en 2023 à 27 en 2024.

Les Usagers en Situation d'Impayés d'Electricité :

Alors que le nombre de suspensions d'alimentation (407) réalisées en 2024 auprès des usagers en difficultés de paiement est en augmentation (+10%) au regard de 2023, le nombre de réductions de puissance (limitation à 1 KVA) réalisées en 2024 (3 766) est quant à lui en légère diminution sur la même période (-2%).



5- La satisfaction des clients et la qualité des prestations :

<i>Satisfaction des Clients (Enedis) – Assez et Très Satisfaits</i>	2021	2022	2023	2024
Particuliers	90%	90%	91%	94%
Professionnels	89%	86%	94%	93%
<i>Taux Accessibilité Accueil téléphonique (Enedis)</i>	2021	2022	2023	2024
Service Dépannage	80%	84%	82%	69% (13 305 appels r...)
Service Clients consommateurs	90%	85%	85%	88%
Service Clients producteurs	82%	64%	82%	94%
<i>Taux de Prestations réalisées dans les délais (Enedis)</i>	2021	2022	2023	2024
Mise en Service sur installations existantes	99%	99%	99%	99%
Résiliation	100%	100%	99%	99%
Changement de fournisseur	99%	100%	99%	100%
Envoi des devis de raccordements simples (consommateurs)	75%	89%	90%	95%
Envoi des devis de raccordements avec adaptation du réseau (consommateurs)	72%	84%	89%	67%
Envoi des devis de raccordements simples (producteurs)	95%	97%	98%	97%
Envoi des devis de raccordements avec adaptation du réseau (producteurs)	85%	93%	94%	69%

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical prend bonne note de ces éléments. Le Comité Syndical a interrogé ENEDIS sur le niveau de temps de coupure vu par un usager en 2024 qui est élevé et qui va s'amplifier suite à l'épisode de neige collante qui a traversé le département la semaine avant Noël, des réponses sont attendues en 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou potification.

Du 16/01/2026

Président du Conseil
Vice-Président du Conseil

Sebastien DAVID



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr